

Utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre du stage

Il est de votre responsabilité d'aviser votre compagnie d'assurance de l'utilisation que vous ferez de votre véhicule dans le cadre de votre stage.

Nous vous invitons également à vérifier auprès du milieu si d'autres documents sont nécessaires et si des modalités particulières sont prévues lors de l'utilisation du véhicule.

Identification du milieu de stage

Nom du milieu de stage :

Adresse complète :

Utilisation du véhicule dans le cadre du stage

La personne stagiaire,

doit utiliser son véhicule personnel dans le cadre de son stage.

Pour le transport d'usager : Oui Non

Pour le transport de matériel : Oui Non

Autres :

Les frais supplémentaires (avenant à la police) seront assumés par :

Milieu de stage

Stagiaire

Personne représentante autorisée du milieu de stage

Nom :

Fonction :

Signature :

Date :

Vous devez transmettre le formulaire dûment rempli à votre responsable de la supervision.

Section réservée à la personne responsable de la supervision du stage

Nom :

Signature :

Date :

Vous n'avez pas à transmettre ce document à l'ÉFPP, vous devez le conserver dans vos dossiers.